

Information Réglementée

Les actionnaires de la société M6 Métropole Télévision SA sont invités à participer à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 26 avril à 9h00 au Théâtre des Sablons 62-70 avenue du Roule, 92200 Neuilly-sur-Seine.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 21 mars 2016 et l'avis de convocation sera publié dans le journal d'annonces légales les Petites Affiches le 11 avril 2016.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société.

Neuilly sur Seine, le 5 avril 2016

Contact Relations Investisseurs

Eric Ghestemme

+ 33 (1) 41 92 59 53

eghestemme@m6.fr

METROPOLE TELEVISION

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 50.565.699,20 €

SIEGE SOCIAL : 89 AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92575 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

339 012 452 RCS NANTERRE

www.groupem6.fr